

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 3DREAM PRINT		Néant ☐ *				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210				
	Production vendue	Biens	215		214			
		Services*	217		218	9 126		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée*			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	9 126			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	160			
	Variation de stock (marchandises)*			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	4 554			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier.....- immobilier :			242	5 095			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	130		
	Rémunérations du personnel*			250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252				
	Dotations aux amortissements*			254	472			
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	10 411			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 284)			
Produits financiers (III)		280	11	Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.. 217 octies)	347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(1 273)			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		314	1 273	
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997				
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créanc report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables : *dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370		372	1 273

Désignation de l'entreprise 3DREAM PRINT										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 00 RICHEPLAINE 97180 SAINTE-ANNE															
SIREN 880720347															
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12										Durée de l'exercice précédent* 23					
										Exercice N clos le 31/12/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014	180	016	115		65					
	Immobilisations corporelles *				028	1 649	030	515		1 134					
	Immobilisations financières * (1)				040		042								
	Total I (5)				044	1 829	048	630		1 199					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	763	070			763					
		Autres* (3)			072		074								
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	14 218	086			14 218						
	Charges constatées d'avance*			092		094									
Total II			096	14 981	098			14 981							
Total général (I + II)					110	16 810	112	630		16 180					
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120					500					
	Écarts de réévaluation				124										
	Réserve légale				126										
	Réserves réglementées*				130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132										
	Report à nouveau				134				10 030						
	Résultat de l'exercice				136				(1 273)						
	Subventions d'investissement				137										
	Provisions réglementées				140										
	Total I				142				9 256						
Provisions pour risques et charges				Total II	154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166				1 329						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 4 533)				172				5 594						
	Produits constatés d'avance				174										
Total III				176				6 923							
Total général (I + II + III)					180				16 180						
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

SASU 3 DREAM PRINT
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL :
RICHEPLAINE
97180 SAINTE-ANNE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 juillet, à 17 heures, Madame RAMANAIDOU Malika, actionnaire unique et Présidente de la société "3DREAM PRINT", Société par Action Simplifiée au capital de 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune et entièrement libérées, numérotées de 1 à 50, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 880 720 347 et dont le siège social est situé à Richeplaine 97180 Sainte-Anne

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Madame RAMANAIDOU Malika, Présidente et actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVE A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- L'affectation du résultat de l'exercice 2022,

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les termes du rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur son évolution prévisible ainsi que les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à -1 273 €, comme suit

- Report à nouveau -1 273 €

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

RAMANAIDOU Malika



SASU 3 DREAM PRINT
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL :
RICHEPLAINE
97180 SAINTE-ANNE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 juillet, à 17 heures, Madame RAMANAIDOU Malika, actionnaire unique et Présidente de la société "3DREAM PRINT", Société par Action Simplifiée au capital de 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune et entièrement libérées, numérotées de 1 à 50, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 880 720 347 et dont le siège social est situé à Richeplaine 97180 Sainte-Anne

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Madame RAMANAIDOU Malika, Présidente et actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVE A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- L'affectation du résultat de l'exercice 2022,

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les termes du rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur son évolution prévisible ainsi que les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à -1 273 €, comme suit

- Report à nouveau -1 273 €

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

RAMANAIDOU Malika



SASU 3 DREAM PRINT
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL :
RICHEPLAINE
97180 SAINTE-ANNE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 juillet, à 17 heures, Madame RAMANAIDOU Malika, actionnaire unique et Présidente de la société "3DREAM PRINT", Société par Action Simplifiée au capital de 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune et entièrement libérées, numérotées de 1 à 50, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 880 720 347 et dont le siège social est situé à Richeplaine 97180 Sainte-Anne

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Madame RAMANAIDOU Malika, Présidente et actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVE A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- L'affectation du résultat de l'exercice 2022,

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les termes du rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur son évolution prévisible ainsi que les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à -1 273 €, comme suit

- Report à nouveau -1 273 €

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

RAMANAIDOU Malika



SASU 3 DREAM PRINT
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE A ASSOCIE UNIQUE
AU CAPITAL DE 500 EUROS

SIEGE SOCIAL :
RICHEPLAINE
97180 SAINTE-ANNE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 14 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 14 juillet, à 17 heures, Madame RAMANAIDOU Malika, actionnaire unique et Présidente de la société "3DREAM PRINT", Société par Action Simplifiée au capital de 500 €, divisé en 50 actions de 10 € chacune et entièrement libérées, numérotées de 1 à 50, immatriculée au RCS de Pointe-à-Pitre sous le numéro 880 720 347 et dont le siège social est situé à Richeplaine 97180 Sainte-Anne

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Madame RAMANAIDOU Malika, Présidente et actionnaire unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVE A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
- L'affectation du résultat de l'exercice 2022,

PREMIERE RESOLUTION

L'actionnaire unique approuve les termes du rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur son évolution prévisible ainsi que les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'actionnaire unique, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui s'élève à -1 273 €, comme suit

- Report à nouveau -1 273 €

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

RAMANAIDOU Malika

